Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260605-D2026047-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Clotilde LAVISSE, Maire d'Arzano.

Etaient présents : LAVISSE Clotilde, AUFFRED Clément, SYLVESTRE Jean-Yves, CORNIERE Aurélie, LE POGAM Pierre, FEREZ Crystel, DANIEL Stéphane, DANIEL Louise, GRAGNIC Marie-Annick, MOELO Mickael, FLECHER Quentin, DE PENFENTENYO Aude

Excusés :
LE ROCH Marie-Françoise ayant donné procuration à CORNIERE Aurélie
CLERO Ewen ayant donné procuration à FEREZ Crystel
NOUAILLE DEGORCE Stéphanie ayant donné procuration à LAVISSE Clotilde

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	12	15

Secrétaire de séance : ***Louise DANIEL***

Date de convocation : 29/05/2026 **Date d'affichage** : 08/06/2026

Objet de la délibération : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l' élection des sénateurs

En application du décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le renouvellement de la série 2 des sénateurs aura lieu le dimanche 27 septembre 2026.

L'arrêté préfectoral du 06 mai 2026 fixe pour la commune d'Arzano le nombre de délégués et de suppléants, soit respectivement 3 personnes.

Les modalités de scrutin sont les suivantes :

- Election des délégués et de leurs suppléants sans débat, au scrutin secret simultanément, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.
- Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les 1ers élus étant délégués et les suivants suppléants.

Chaque conseiller peut bénéficier d'un pouvoir.

Avant de démarrer les opérations de vote, il convient de constituer le bureau électoral conformément à l'article R. 133 du code électoral.

Le Bureau de vote est donc présidé par Madame le Maire et composé des personnes suivantes :

- ***Louise DANIEL***
- ***Quentin FLECHER***

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260605-D2026047-DE

- ***Jean-Yves SYLVESTRE***
- ***Crystel FEREZ***

Vu le Code électoral et ses articles L 280 à L 293 et R 130-1 à R 148,
Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu le Décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs
Vu l'arrêté préfectoral du 06 mai 2026 fixant pour la commune d'Arzano le nombre de délégués et de suppléants à respectivement 3 personnes,
Vu la circulaire NOR/INTA 2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

PROCEDER à l'élection des délégués et de leurs suppléants, sans débat, au scrutin secret simultanément, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Une liste a été déposée auprès de Madame le Maire :

- Liste A « Un élan commun pour Arzano » composée de Madame Clotilde LAVISSE, Monsieur Clément AUFFRED, Mme Louise DANIEL, Monsieur Jean-Yves SYLVESTRE, Madame Marie-Françoise LE ROCH, Monsieur Pierre LE POGAM

Après enregistrement de ces listes, il a été procédé au vote.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 13

Liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués	Nombre de suppléants
« Un élan commun pour Arzano »	13	3	3

Sont donc élus Délégués :	Et sont donc élus délégués suppléants :
- ***Madame Clotilde LAVISSE***	- ***Monsieur Jean-Yves SYLVESTRE***
- ***Monsieur Clément AUFFRED***	- ***Madame Marie-Françoise LE ROCH***
- ***Mme Louise DANIEL***	- ***Monsieur Pierre LE POGAM***

Pour extrait certifié conforme
Clotilde LAVISSE
Maire d'Arzano

C. Lavisse

MAIRIE D'ARZANO
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29300 (Finistère)